

Yaoundé, le 25 juin 2014

A
Madame la Coordinatrice
Secrétariat Technique ITIE Cameroun

Objet : Réponse de la Coalition Camerounaise Publiez Ce Que Vous Payez aux préoccupations soulevées par la Coordinatrice du Secrétariat Technique ITIE Cameroun

Madame,

A la suite de votre courrier électronique du 04 juin 2014 dans lequel la campagne Publiez Ce Que Vous Payez (PCQVP) a été explicitement interpellée sur les points suivants :

- la représentativité de la société civile, dans son ensemble, au Comité ITIE;
- les per diems payés aux membres du Comité; et
- le financement du plan de travail de la période 2014-2016; comme vous le savez, ce plan de travail a été élaboré et évalué avec l'appui de la coalition camerounaise PCQVP.

La Coalition Camerounaise Publiez Ce Que Vous Payez (CCPCQVP) vient par la présente, porter à votre attention les propositions ci-après :

1) La représentativité de la société civile

La question de la représentativité des différents collèges du sein du Comité ITIE Cameroun au vue de la nouvelle norme ITIE nécessite effectivement que l'on s'y penche. La complexité du choix des représentants des différents collèges en général et de ceux de la société civile en particulier au sein du Comité ITIE Cameroun prend sa source de la définition de ceux qui ont qualité à représenter la société civile au sein dudit Comité. Cette difficulté ne devrait pourtant en être une si l'on s'en tient à la définition qui est faite de la société civile dans les textes du secrétariat international de l'ITIE. En effet le secrétariat international de l'ITIE définit les Organisations de la société civile comme étant des « Organisations non gouvernementales comme les syndicats, les coalitions créées pour répondre à des fins spécifiques, les organismes religieux, les mouvements de populations autochtones, les médias, les groupes de

réflexion et les fondations¹ ». Par conséquent, les représentants de la société civile ne peuvent qu'être des personnes appartenant à une de ces formations.

L'exigence 1.3.f (ii) de la nouvelle norme ITIE, stipule que « le Groupe multipartite doit rassembler toutes les parties prenantes appropriées, y compris, mais sans forcément s'y limiter, le secteur privé, la société civile (notamment des groupes indépendants de la société civile et d'autres groupes tels que les médias et les syndicats), ainsi que les entités de l'État concernées, qui peuvent également inclure des parlementaires. »

La définition de la société civile proposée par l'ITIE à laquelle s'ajoute les précisions de l'exigence 1.3.f (ii), permettent d'apporter des éléments de réponse à la question de savoir qui est susceptible de représenter la société civile.

Dans un second temps, la problématique de la représentativité de la société civile peut être résolue au travers des mécanismes mis en exergue dans une étude² conduite en RDC par le secrétariat international de la campagne Publiez Ce Que Vous Payez. Cette étude retient ainsi des points tels que la légitimité des délégués de la société civile au sein du Comité ITIE et le mécanisme de concertation de ces derniers avec les membres de la société civile qu'ils représentent.

En guise de conclusion sur la question de la représentativité de la société civile au sein du Comité ITIE Cameroun, il serait opportun d'apporter des éléments de réponses sur les questions suivantes :

- Qui est considéré comme membre de la société civile dans le cadre de la mise en œuvre du groupe multipartite ITIE au Cameroun ?
- Les représentants de la société civile au Comité ITIE Cameroun remplissent-ils les critères définis dans l'exigence 1.3.f (ii) de la nouvelle norme ITIE ?

La réponse à ces questions contribuera sans aucun doute à poser les bases du mécanisme qui permettra au collège de la société civile de désigner ses représentants à travers un processus démocratique et transparent.

Un atelier de la société civile regroupant des acteurs nationaux et internationaux pourrait contribuer à définir des pistes pour la représentation de la société civile au sein du Comité ITIE Cameroun à la lumière des expériences d'autres pays en la matière.

2) Les per diems payés aux membres du Comité

Cette « problématique » peut aisément trouver des éléments de réponse dans la lettre circulaire n° 006 /CAB/PM du 27 mai 2010 relative à la détermination du montant des indemnités des membres des Comités et des Secrétariats techniques. En effet, en y regardant de près, nous pouvons conclure que les dispositions prévues dans cette lettre circulaire s'appliquent au Comité ITIE. Nul doute qu'en nous conformant à cette lettre circulaire, nous

¹ Voir principe de l'ITIE. http://eiti.org/fr/glossary-fr#Organisations_de_la_socit_civile

² Asmara Klein (2014), le renforcement de la participation de la société civile dans l'ITIE – cas de la RDC; Publish What You Pay.

évacuerons cette « problématique » qui a longtemps fait l'objet de nombreuses discussions au sein et en dehors du Comité ITIE Cameroun.

3) Le financement du plan de travail 2014-2016 du Comité ITIE Cameroun

L'apport de la société civile dans le plan de travail 2014-2016 du Comité correspond à un montant total de cent six million quatre cent mille (106 400 000) francs CFA, correspondant à une augmentation de l'ordre de 6,06 % par rapport au montant initialement prévu dans le budget du plan de travail ITIE 2014-2016 adopté en décembre 2013.

Comme indiqué au point 1.4.3 (Organisation d'une conférence multi bailleurs avec les partenaires bilatéraux et multilatéraux (Banque Mondiale, UE, BAD...) autour du financement du plan de travail de mise en œuvre de l'ITIE) du plan de travail 2014-2016 du Comité ITIE, nous pensons que cet évènement sera l'occasion idoine pour lever des fonds qui contribueront à l'atteinte des objectifs fixés dans notre plan de travail.

Il n'est pas superflu de relever que le gouvernement a déjà financé à 100% le budget de l'année 2014.

Au delà de toutes les préoccupations qui précèdent, la Coalition Camerounaise Publiez Ce Que Vous Payez (CCPCQVP) constate une inertie (immobilisme) dans la mise en œuvre du plan de travail de l'ITIE Cameroun.

Madame la Coordonnatrice du Secrétariat Technique, l'urgence pour le Cameroun de s'arrimer aux exigences de la nouvelle norme s'impose désormais avec acuité étant entendu que de nombreuses échéances interpellent à nouveau le Comité

Nous pouvons citer en guise de rappel :

1. La production d'un rapport d'activité au 1er juillet 2014 ;
2. La production du rapport de conciliation des données de l'exercice 2012 au 31 décembre 2014.

En espérant avoir apporté suffisamment d'éléments de réponses aux questions qui nous ont été adressées, nous vous prions d'agréer Madame la Coordonnatrice, l'expression de notre haute considération.

Ampliation :

Président du Comité ITIE

Membres du Comité et du Secrétariat ITIE

Les membres de la Coalition Camerounaise Publiez Ce Que Vous Payez

1. Agir pour GARANTIR la Gouvernance Economique et Sociale (AGAGES)
2. Centre pour l'Environnement et le Développement (CED)
3. Dynamique Mondiale des Jeunes (DMJ)
4. Réseau de Lutte Contre la Faim (RELUFA)
5. Service National Justice et Paix (SNJP)
6. Service Œcuménique pour la Paix (SeP)
7. Transparency International – Cameroun (TIC)